



Travaux affectant partie privative

Par **medkaon**, le **06/05/2010** à **13:36**

Bonjour,

Suite à des travaux de remplacement de conduites dans notre copropriété, les colonnes d'eaux (alimentation et evacuations) ont été déplacées par rapport à la disposition initiale (traversant parties privatives cuisines et salle de bain) pour ne plus passer que par les parties communes (cage d'escalier). Ce faisant les colonnes ont été candamnées dans les parties privatives. Parceque initialement la mise à l'air libre se faisait à travers ma mansarde (partie privative), le syndic me demande dans cette nouvelle configuration d'utiliser ma mansarde à nouveau. Puis-je conteste la demande du syndic dès lors qu'il a la possibilité d'effectuer une mise à l'air libre depuis les parties communes ou encore mieux d'équiper la colonne d'un aérateur à membrane.j'ajoute qu'à aucun moment l'usage de ma mansarde n'avait été évoqué lors des votes des travaux en assemblée générale par le syndic ou l'architecte retenu pour le suivi des travaux .
Merci de bien vouloir m'eclairer